

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 mai 2015, une note d'information relative à l'augmentation de capital par apport en numéraire de la société MAGHREBAIL.

L'augmentation de capital porte sur un maximum de 358 862 actions qui seront émises selon les modalités suivantes :

- Prix de souscription : 680 Dh par action ;
- Prime d'émission : 580 Dh par action ;
- Montant maximum de l'opération : 244 026 160 Dh ;
- Date de jouissance : 1er janvier 2015 ;
- Période de souscription : du 25 mai 2015 au 24 juin 2015 inclus;

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège social de Maghrebail : 45 boulevard Moulay Youssef Casablanca ;
 - Auprès des points de collecte du réseau collecteur d'ordres dans un délai maximum de 48 heures ;
- Disponible sur le site de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com
- Disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/009/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières